

**Comité international de la Croix-Rouge**

**LES MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL  
DES ARMES INDISPENSABLES?**

**Emploi et efficacité  
des mines antipersonnel sur le plan militaire**

Genève, 1996

Le CICR a demandé l'établissement d'un rapport sur l'emploi et l'efficacité des mines antipersonnel dans le cadre de conflits réels, compte tenu de l'absence d'autres études accessibles au public sur ce thème. Le rapport est le fruit de la collaboration entre le CICR, l'auteur principal, le brigadier général Patrick Blagden (à la retraite, historien militaire), et un groupe d'experts militaires qui ont élaboré les conclusions du rapport et les ont approuvées à l'unanimité. Appartenant à huit pays différents, ces experts militaires sont des officiers supérieurs, en service actif ou à la retraite, jouissant d'une très grande expérience personnelle, tant en matière d'emploi des mines qu'en matière de conduite d'opérations militaires au cours desquelles les mines ne sont pas utilisées. Ces commandants ont à la fois l'expérience des guerres dites «conventionnelles», des opérations anti-insurrectionnelles et des actions engagées à titre défensif contre des insurgés qui ont recours aux mines.

L'étude examine la doctrine militaire classique relative à l'emploi des mines antipersonnel, s'efforçant d'établir comment ces engins ont été employés, et avec quel degré d'efficacité, dans le cadre de 26 conflits survenus depuis 1940. Elle vise à déterminer dans quelle mesure la doctrine justifiant l'emploi des mines a été respectée et cherche à établir l'efficacité des mines antipersonnel lorsqu'elles sont utilisées, d'une part, dans les conflits de caractère international et non international et, d'autre part, pour contrôler les mouvements de la population. Un chapitre est consacré à des technologies récentes qui sont de nature à modifier le rôle joué par les mines dans la guerre. Par ailleurs, différentes solutions susceptibles de remplacer les mines antipersonnel sont passées en revue.

Le rapport est publié en anglais, français et espagnol.

Les commandes doivent être adressées au

Comité international de la Croix-Rouge  
Division de l'information publique  
19, avenue de la Paix — CH-1202 GENÈVE  
Tél.: (++4122) 730 24 22 ou (++4122) 730 24 09  
Fax: (++4122) 734 82 80  
E-mail: com\_dip.gva@gwn.icrc.org

**Comité international de la Croix-Rouge**  
**Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge**  
**et du Croissant-Rouge**

**MANUEL DU MOUVEMENT INTERNATIONAL**  
**DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

13<sup>e</sup> édition, Genève, 1994

Le Manuel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est à nouveau disponible en langue anglaise, espagnole et française.

Le Manuel contient notamment

- les principales conventions et autres textes fondamentaux du droit international humanitaire (y compris le texte de la Convention de Genève de 1864),
- les Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- les statuts, règles et autres textes qui régissent le Mouvement et ses composantes,
- une large sélection de résolutions essentielles dans tous les champs d'activité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Prix par unité:    — en édition reliée:       CHF 39.–  
                      — en édition brochée:    CHF 29.–

Commandes à adresser au:

Comité international de la Croix-Rouge  
Division de l'information publique  
19, Avenue de la Paix, CH-1202 Genève  
Tél. (++4122) 730 24 22 ou 730 24 09  
Fax (++4122) 734 82 80  
E-mail: com\_dip.gva@gwn.icrc.org

## **Présentation des articles pour la *Revue internationale de la Croix-Rouge***

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers aspects des activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou du droit international humanitaire. Les textes seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme thématique de la *Revue*.

Les manuscrits peuvent être présentés en *français*, en *anglais*, en *espagnol*, en *arabe* ou en *russe*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 20 pages, soit environ 5 000 mots. Le CICR utilise le logiciel de traitement de texte AmiPro 3.1. Les documents doivent nous parvenir, de préférence, sur support disquette, soit en AmiPro, soit sous forme ASCII.

Les *notes* seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.

Les *références bibliographiques* seront indiquées dans la langue originale. Elles comprendront au minimum les indications suivantes:

a) pour les *livres*: initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (en italique), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère;

b) pour les *articles*: initiales et nom de l'auteur, titre de l'article (entre guillemets), nom du périodique (en italique), lieu de publication, date du numéro, page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère.

La rédaction se réserve le droit de réviser la forme des articles avant publication.

Les manuscrits, publiés ou non, ne sont pas rendus.

Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

**Les opinions exprimées dans les textes publiés par la *Revue* n'engagent que leurs auteurs. Leur publication ne constitue donc pas une prise de position du CICR. Il en va de même pour les textes de la rédaction. Seuls les textes signés par le CICR peuvent lui être attribués.**

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés», puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».

Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.

Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* entretient un courant d'informations et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît six fois par an, en cinq langues.

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (depuis octobre 1869)

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis avril 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis janvier 1976)

en arabe: المجلة الدولية للصليب الأحمر  
(depuis mai-juin 1988)

en russe: МЕЖДУНАРОДНЫЙ ЖУРНАЛ КРАСНОГО КРЕСТА  
(depuis novembre-décembre 1994)

Les articles de la *Revue* sont accessibles sur le site Web du CICR, sous la rubrique «publications / périodiques», aux adresses suivantes:

en anglais (depuis 1995): <http://www.icrc.org>

en français (depuis 1996): <http://www.cicr.org>

RÉDACTION: Hans-Peter Gasser, docteur en droit, rédacteur en chef

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge  
19, avenue de la Paix  
CH - 1202 - Genève, Suisse  
Tél. (+4122) 734 60 01  
Fax (+4122) 733 20 57  
Internet: [irrcreview.gva@gwn.icrc.org](mailto:irrcreview.gva@gwn.icrc.org)

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses ou US\$ 18  
le numéro 5 francs

Comptes de chèques postaux: 12 - 1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

**REVUE**  
**INTERNATIONALE**  
**DE LA CROIX-ROUGE**



ISSN 0035-3361